

# CAN Marché monétaire 75/100 (PS1)

28 février 2026

Un fonds de revenu visant la protection de votre argent contre l'inflation à court terme.

## Ce fonds vous convient-il?

- Vous souhaitez protéger votre pécule de l'inflation tout en conservant un accès rapide à votre épargne.
- Vous désirez faire fructifier votre argent à court terme.
- Vous êtes à l'aise avec un faible niveau de risque.

COTE DE RISQUE



**Catégorie de fonds**  
Marché monétaire canadien

**Date de création**  
14 mai 2012

**Ratio des frais de gestion (RFG)\***  
1,06 %  
(31 décembre 2024)

**Rendement annualisé sur 7 jours**  
1,41 %  
(01 avril 2026)

**Gestion du fonds**  
Placements Mackenzie

## Dans quoi le fonds investit-il? (au 28 février 2026)



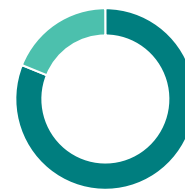
### Répartition de l'actif (%)

Espèces et équivalents	81,1
Obligations Domestiques	18,9



### Répartition géographique (%)

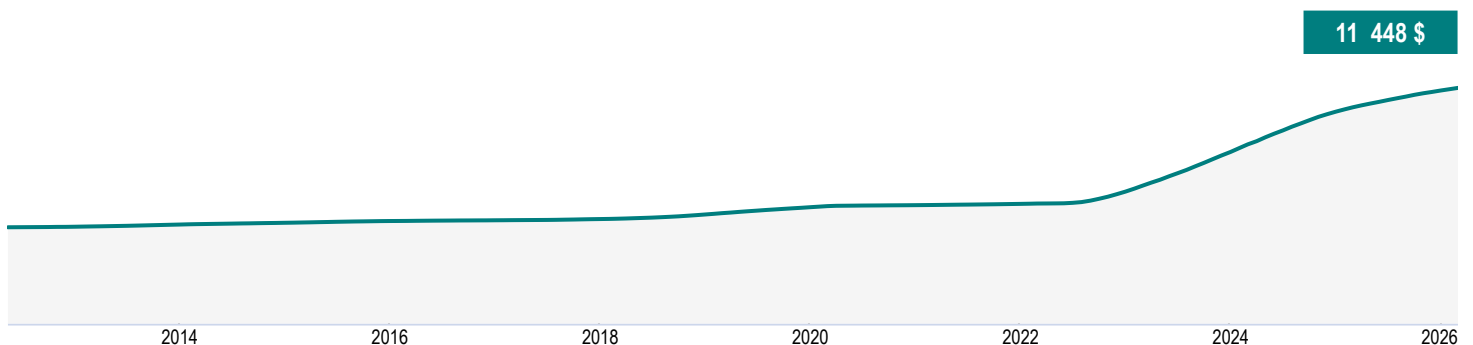
Canada	100,0
--------	-------



### Répartition sectorielle (%)

Espèces et quasi-espèces	81,1
Revenu fixe	18,9

## Croissance d'une somme de 10 000 \$ (depuis la création du fonds)



# CAN Marché monétaire 75/100 (PS1)

28 février 2026

## Renseignements sur le fonds (au 28 février 2026)

Principaux titres	%
Royal Bank of Canada Floating Rate	5,2
Bank of Montreal Floating Rate	4,1
The Bank of Nova Scotia Floating Rate 2.56%	4,1
OVERNIGHT DEPOSITS	3,7
Metropolitan Life Globl Fndg I 3,83 % 15-jun-2026	3,5
Province of Quebec 0.00% 12-Mar-2026	3,3
AIMCo Realty Investors LP 2,20 % 04-nov-2026	3,3
Banque Canadienne Impériale de Commerce 19-mar-2026	3,1
Enbridge Pipelines Inc. 0.00% 12-Mar-2026	2,7
Daimler Truck Finance Canada Inc. 0.00% 08-Mar-2026	2,7
<b>Répartition totale des principaux titres</b>	<b>35,7</b>

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	0,31 %
Rendement du dividende	-
Rendement à l'échéance	2,66 %
Durée (années)	0,74
Coupon	2,95 %
Cote de crédit moyenne	AA
Capitalisation boursière moyenne (millions)	-

**Actifs nets (millions de \$)**  
755,9 \$

**Cours**  
11,45 \$

**Nombre de titres**  
98

**Placement initial minimal**  
500 \$  
Un minimum de 500 000 \$ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

**Codes de fonds**  
AFA – CLGC001E  
FAD<sup>A</sup> – CLGC001F  
ARC2 – CLGC001R  
ARC4 – CLGC001G

### Coordonnées

**Centre de service à la clientèle**

Numéro sans frais:  
1 888 252-1847

Site Web de la société:  
canadavie.com

## Comprendre les rendements

### Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
0,11	0,37	0,23	1,79	3,15	2,27	1,29	0,99

### Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
1,96	3,88	3,97	1,25	0,13	0,21	0,75	0,47

## Fourchette de rendements sur cinq ans (01 juin 2012 - 28 février 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
2,27 %	févr. 2026	0,15 %	juill. 2017	0,75 %	100,00 %	106	0

# CAN Marché monétaire 75/100 (PS1)

28 février 2026

*Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.*

\* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

^L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

†Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., ‡Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site [canadavie.com](http://canadavie.com) ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

